



Ouagadougou, le 27 SEPT 2022

N° 000878 /MENAPLN/SG/DG-AEF/DIOSPB

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales a l'honneur de porter à la connaissance des élèves nouvellement admis aux concours scolaires session 2022 et régulièrement inscrits dans les établissements d'enseignement publics et privés conventionnés, que l'Etat Burkinabè offre des bourses d'études au titre de l'année scolaire 2022-2023.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature, les élèves remplissant les conditions suivantes :

- être de nationalité burkinabè ;
- être régulièrement inscrit dans un établissement public ou privé conventionné au Burkina Faso ;
- être nouvellement admis aux concours d'entrée en sixième, à l'entrée en première année CAP, à l'entrée en seconde et à l'entrée en première année BEP et BAC professionnel ;
- être âgé de seize (16) ans au plus au 31 décembre 2022 pour les candidats de la classe de sixième ;
- être âgé de dix-huit (18) ans au plus au 31 décembre 2022 pour les candidats de la classe de seconde ;
- être âgé de dix-neuf (19) ans au plus au 31 décembre 2022 pour les candidats de la classe de première année BEP ;
- être âgé de vingt et un (21) ans au plus au 31 décembre 2022 pour les candidats de la classe de première année Bac pro ;
- avoir la moyenne requise (confère tableau indiquant la moyenne autorisée pour le dépôt).

DOSSIERS DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite timbrée à 200 FCFA adressée au Ministre de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales précisant le numéro PV du candidat et la moyenne obtenue aux examens scolaires (entrée en sixième, en seconde, en première année BEP, en première année BAC Pro) ;
- un certificat de nationalité burkinabè ;
- une photocopie légalisée du relevé de notes du CEP, du BEPC, du CAP ou du BEP ;

- un extrait d'acte de naissance ;
- un certificat de scolarité de l'année scolaire 2022-2023 de l'établissement d'accueil ;
- un formulaire de demande de bourse scolaire à retirer auprès de l'administration de l'établissement ou à télécharger sur le site web de la DIOSPB (www.diospb.education.gov.bf) et à renseigner ;
- un document précisant le revenu des deux parents (dernier bulletin de paie pour les salariés, relevé de pension pour les retraités, attestation de revenus délivré par le service des impôts pour les non-salariés,) ;
- une chemise cartonnée rose pour les filles, bleu pour les garçons et jaune pour les cas spécifiques (orphelins, indigents, élèves en situation de handicap, pupilles de la Nation) ;
- une photo d'identité récente (y inscrire au verso le nom et le(s) prénom(s) de l'élève et l'établissement fréquenté).

Tout postulant à une bourse étant dans une situation spécifique, doit joindre en plus des pièces citées, soit un certificat d'indigence, soit un certificat de décès de l'un ou des deux parents, soit une carte d'invalidité délivrée par l'action sociale ou tout autre document attestant de sa situation de spécificité.

Les demandes de bourses des élèves sont recevables du **03 au 22 octobre 2022** dans leur établissement d'accueil.

NB :

- **Passé ce délai, aucun dossier ne sera accepté ;**
- **Tout dossier incomplet sera rejeté.**

Pièces-jointes

- Tableau indiquant le nombre de points minimum requis au dépôt ;
- Fiche d'instructions de réception des dossiers ;
- Formulaire de demande de bourse scolaire.

Diffusion :

- Radio nationale ;
- Radio communautaire de chaque chef-lieu de région ;
- Affichage dans les DREPS, DPEPS, Etablissements ;
- Site du MENAPLN et de la DIOSPB ;
- Page Face book de la DIOSPB.

Pour le Ministre et par délégation, le
Secrétaire Général



Ibrahima SANON
Chevalier de l'Ordre national

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'ACCES
A L'EDUCATION FORMELLE

Ouagadougou,

DIRECTION DE L'INFORMATION, DE L'ORIENTATION
SCOLAIRE, PROFESIONNELLE ET DES BOURSES

Tableau indiquant la moyenne autorisée pour le dépôt de demande de bourse scolaire par direction régionale.

ENSEIGNEMENT GENERAL ET TECHNIQUE TERTIAIRE

Direction régionale	Boucle Mouhoun	Cascades	Centre	Centre Est	Centre Ouest	Centre Nord	Centre Sud	Est	Haut – Bassin	Nord	Plateau Central	Sahel	Sud-Ouest
Moy. 6 ^{ème} Supérieure ou égale	<u>8,20</u>	<u>8</u>	<u>8,80</u>	<u>8,50</u>	<u>8,40</u>	<u>8</u>	<u>8,40</u>	<u>8,40</u>	<u>8,20</u>	<u>8,30</u>	<u>8,20</u>	<u>8</u>	<u>8,40</u>
Nbre points 2 nd Supérieure ou égale	<u>240</u>	<u>230</u>	<u>280</u>	<u>240</u>	<u>250</u>	<u>220</u>	<u>225</u>	<u>250</u>	<u>250</u>	<u>240</u>	<u>240</u>	<u>210</u>	<u>220</u>

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE INDUSTRIEL

	Boucle Mouhoun	Cascades	Centre	Centre Est	Centre Ouest	Centre Nord	Centre Sud	Est	Haut – Bassin	Nord	Plateau Central	Sahel	Sud-Ouest
Moy. 6 ^{ème}	Tous les dossiers option technique industriel sont recevables												
Nbre points 2 nd	Tous les dossiers option technique industriel sont recevables												

POSTULANT A LA BOURSE SPECIFIQUE

	Boucle Mouhoun	Cascades	Centre	Centre Est	Centre Ouest	Centre Nord	Centre Sud	Est	Haut – Bassin	Nord	Plateau Central	Sahel	Sud-Ouest
Moy. 6 ^{ème}	Tout dossier comportant un document attestant de la vulnérabilité de l'élève (certificat d'indigence, certificat de décès de l'un ou des deux parents, carte d'invalidité etc.) est recevable car n'étant pas concerné par cette contrainte de moyenne.												
Nbre points 2 nd	Tout dossier comportant un document attestant de la vulnérabilité de l'élève (certificat d'indigence, certificat de décès de l'un ou des deux parents, attestation de handicap etc.) est recevable car n'étant pas concerné par cette contrainte de moyenne.												

INSTRUCTIONS POUR LA RECEPTION DES DEMANDES DE BOURSES

Pour un bon déroulement des sessions d'attributions des Bourses, à chaque niveau de réception des dossiers de demande de bourse scolaire (Etablissements, Provinces, Régions), veuillez respecter les instructions suivantes :

Au niveau des établissements d'enseignement post-primaire et secondaire public et privé conventionné

- réceptionner les demandes de bourses scolaires dans des chemises cartonnées de couleurs :
 - bleu pour les garçons ;
 - rose pour les filles ;
 - jaune pour les dossiers spécifiques (les élèves en situation de handicap, orphelins, pupilles de la nation, élèves dont les parents sont indigents).
- vérifier la composition des dossiers en conformité avec les termes du communiqué ;
- classer les demandes de bourses selon le genre (masculin, féminin) ;
- classer les demandes de bourses par ordre de mérite ;
- classer les demandes de bourses selon le type de bourses (ordinaire et spécifique).

Au niveau des Directions Provinciales des Enseignements Post-Primaire et Secondaire (DPEPS)

- vérifier la composition des dossiers en conformité avec les termes du communiqué ;
- classer les demandes de bourses au plan provincial :
 - selon le genre (masculin, féminin) ;
 - par ordre de mérite ;
 - selon le type de bourses (ordinaire et spécifique) ;
 - selon le type d'enseignement (général, technique).

Au niveau des Directions Régionales des Enseignements Post-Primaire et Secondaire (DREPS)

- vérifier la composition des dossiers en conformité avec les termes du communiqué ;
- classer les demandes de bourses au plan régional :
 - selon le genre (masculin, féminin) ;
 - par ordre de mérite ;
 - selon le type de bourses (ordinaire et spécifique) ;
 - selon le type d'enseignement (général, technique).

NB : Les listes des candidats doivent être saisies sous format Excel et le nom de l'établissement écrit en entier. Tous les dossiers réceptionnés doivent être acheminés à la DIOSPB.

La réception des dossiers doit respecter le chronogramme suivant :

- **03 au 22 octobre 2022** : dépôt et traitement des dossiers dans les établissements
- **25 octobre au 04 novembre 2022** : acheminement et traitement des dossiers dans les Directions provinciales des enseignements post-primaire et secondaire respectives ;
- **07 au 15 novembre 2022** : acheminement et traitement des dossiers dans les Directions régionales des enseignements post-primaire et secondaire respectives.
- **16 au 23 novembre** : acheminement des dossiers vers la DIOSPB



SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'ACCES
A L'EDUCATION FORMELLE

DIRECTION DE L'INFORMATION, DE L'ORIENTATION
SCOLAIRE, PROFESSIONNELLE ET DES BOURSES

FORMULAIRE DE DEMANDE DE BOURSE SCOLAIRE

Veillez reporter, dans la case le nombre de points ou la moyenne obtenue au concours d'entrée en classe de 6^e, de 2nde, de la 1^{ère} Année BEP ou de Bac Pro

A-IDENTIFICATION DE L'ELEVE

Nom.....Prénom(s)..... Date
de naissance.....Lieu de naissance.....
Nationalité.....Sexe: Masculin Féminin
Etablissement où l'élève est inscrit.....
Région.....Province.....
Commune/Arrondissement de.....
Statut de l'élève : Orphelin OUI NON Si oui, précisez : Père Mère
Etes-vous en situation de handicap ? OUI NON
Types de Handicap : Moteur Visuel Auditif Mental Si autres,
précisez.....

B-IDENTIFICATION DES PARENTS

1- IDENTIFICATION DU PERE

Nom et Prénom(s).....
Profession.....Adresse.....Téléphone.....
Revenu mensuel

2- IDENTIFICATION DE LA MERE

Nom et Prénom(s).....
Profession.....Adresse.....Téléphone.....
Revenu mensuel

Fait le à

Certifiées exactes les informations ci mentionnées

Nom et Prénom(s) de l'élève

Le chef d'établissement

Signature